



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Najat Vallaud-Belkacem,  
Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche**

**Stéphane Le Foll,  
Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-  
parole du Gouvernement**

**Thierry Mandon,  
Secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Paris, le 20 avril 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Signature du contrat de site de la COMUE Université Bourgogne - Franche-Comté  
et du contrat d'objectifs et de performance d'AgroSup Dijon par  
Najat Vallaud-Belkacem, Stéphane Le Foll et Thierry Mandon**

**et**

**des contrats de site Université Clermont Auvergne & associés, Normandie Université, Université  
de Guyane, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université de la Polynésie française par  
Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon**

**Le 20 avril 2017**

—

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement et Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ont signé, le 20 avril 2017, le contrat de site de la communauté d'universités et établissements (COMUE) Université Bourgogne - Franche-Comté avec son président.

Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon ont signé, le même jour, les contrats de sites de la COMUE Normandie Université, de l'Université Clermont Auvergne & associés, de l'Université de Guyane, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et de l'Université de la Polynésie française avec leurs présidents respectifs.

### **ComUE Université Bourgogne – Franche Comté (UBFC) et contrat d'objectifs et de performance d'AgroSup Dijon.**

Cette co-signature est une première. Elle correspond pleinement à l'esprit de la loi qui prévoit (art. L. 718-5 du code de l'éducation) que les établissements relevant d'autres autorités de tutelle que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et ces autorités peuvent être parties au contrat de site. L'institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, AgroSup Dijon, issu de la fusion de l'ENESAD et de l'ENSBANA qui l'a placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, est en effet un acteur clé du projet partagé porté par la COMUE Université Bourgogne – Franche Comté ; projet dont la labellisation I-SITE au titre du programme des investissements d'avenir a confirmé la qualité.

Ce projet s'appuie sur les forces et atouts des établissements fédérés au sein de l'UBFC et cible trois domaines de spécialisation dont celui des « Territoires, Environnement, Aliments » qui correspond aux priorités du ministère chargé de l'agriculture

Najat Vallaud-Belkacem, Stéphane Le Foll et Thierry Mandon ont également signé le contrat d'objectifs et de performance d'AgroSup Dijon pour la période 2017-2022.

### **ComUE Normandie Université (NU)**

Attractivité, logique de spécialisation scientifique, dynamisme sur la scène européenne et internationale, plus grande intégration au niveau du site des fonctions support et soutien, tels sont parmi les principaux défis que la ComUE Normandie Université s'engage à relever dans ce contrat, qui associe en outre aux membres historiques de la ComUE 3 écoles normandes privées récemment labellisées « EESPIG ».

### **Université Clermont Auvergne & associés (UCAA)**

La mise en œuvre du contrat pluriannuel du site Clermont-Auvergne 2017-2020 coïncide avec la labellisation de l'île clermontoise « CAP 20-25 », rendue publique le 24 février 2017. Dynamisé par l'attribution de ce label, ainsi que par la création de la nouvelle université Clermont Auvergne en septembre 2016, le site devra, aux termes de ce contrat pluriannuel 2017-2020, avoir renforcé sa structuration qu'il s'agisse de gouvernance, d'enseignement, de recherche ou de gestion des ressources humaines.

### **Université de Guyane (UG)**

Plus jeune université de France, l'Université de Guyane a fait l'objet dès son ouverture, en janvier 2015, d'un soutien et d'un accompagnement constants de la part du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'ambition de répondre aux besoins de formation de la jeunesse et de participer pleinement au développement du territoire guyanais. Le projet bâti par l'université de Guyane vise à répondre à quatre grands défis dont la préparation d'une offre de formation soucieuse de l'insertion professionnelle, et le développement d'une recherche éclairant les changements globaux et leur impact, à partir notamment du cas unique des territoires amazoniens.

### **Université de la Polynésie-Française (UPF)**

L'Université de la Polynésie française proposera une offre de formation permettant aux étudiants polynésiens de faire tout ou partie de leurs études supérieures sur place. Cette offre répondra aux besoins économiques locaux. Et ses axes de recherche mettront à profit son positionnement géographique, notamment dans le cadre de l'école doctorale commune à la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.

### **Université de la Nouvelle-Calédonie(UNC)**

De même l'accord de Nouméa dispose que l'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, la stratégie de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est construite au bénéfice du territoire néo-calédonien et au service du rééquilibrage de ce territoire.

Le MENESR accompagnera tout particulièrement le développement de l'antenne de Koné dont l'ouverture prévue en 2019.